

Le Mont Rignat et les sources de la Reyssouze



Randonnée n°708839

Une randonnée proposée par *dancingbrave*

Belle boucle passant par un petit sommet facile et dégagé permettant de découvrir un large panorama sur le Bugey, la plaine bressanne, les monts du Beaujolais et la région lyonnaise. Les sources de la Reyssouze nous récompensent en fin de randonnée.

Durée :	2h50	Difficulté :	Facile
Distance :	7.24km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	280m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	276m	Région :	Massif du Jura
Point haut :	490m	Commune :	Journans (01250)
Point bas :	285m		

Description

Laisser la voiture sur le parking de la Place de la Fontaine, près de la mairie de Journans.

(D/A) Remonter la Rue du Moulin de quelques décimètres et tourner à droite pour aller prendre la Rue de l'Église.

(1) Laisser sur la droite le Chemin de la Reyssouze pour continuer, par la gauche, jusqu'à l'église.

(2) À l'arbre Sully, tourner à gauche Rue du Tilleul, puis continuer Rue du Puits. Suivre à gauche la Rue de Lachat. Au carrefour suivant, suivre le balisage Rouge et Blanc du GR®59 jusqu'à Sénissiat. A l'approche du village, aux premières maison, tourner à gauche au carrefour pour rejoindre le village.

(3) À Sénissiat, au carrefour marqué d'une croix, quitter le GR® pour tourner à droite et, à la fourche qui suit immédiatement, encore à droite. Suivre un chemin d'abord goudronné puis qui devient terreux. Passer à gauche d'une antenne de transmission téléphonique et poursuivre en montant jusqu'à une croix isolée sur le col, la Croix du Mont.

(4) Derrière cette croix se trouve un passage discret et aménagé pour passer dans un champ à vache dans lequel le chemin est toujours tracé jusqu'au sommet du Mont Rignat. Si le chemin s'efface à cause de la végétation, se diriger au jugé - on ne peut pas se perdre - Le sommet est bien dégagé.

Une fois le bol d'air pris, et la vue admirée, il faut redescendre en poursuivant la direction que l'on a suivi pour monter. Le sentier n'est pas visible. Il faut se diriger vers la lisière d'une zone boisée en contrebas,

(5) Trouver le chemin qui redevient visible et qui se dirige vers la droite. Regagner la route goudronnée.

(6) Tourner à gauche pour descendre jusqu'au Château Pinel, belle maison forte du XIIIème siècle. continuer à descendre jusqu'au premier carrefour avec un chemin à droite avant le village de Rignat

(7) Tourner à droite pour bien remonter quelques centaines de mètres.

(8) Être méfiant et continuer tout droit car le chemin qui part à droite, indiqué sur la carte, semble ne plus exister. Rejoindre le village de Journans au niveau de l'église, flanquée de son beau tilleul Sully (lire son histoire gravée sur une plaque fixée sur son tronc).

(2) Rebrousser chemin vers le départ par le même chemin qu'à l'aller.

Points de passages

- D/A Parking**
N 46.144456° / E 5.33033° - alt. 285m - km 0
- 1 Au retour, aller-retour vers la source de la > - Reyssouze (rivière)**
N 46.144204° / E 5.331381° - alt. 290m - km 0.1
- 2 À gauche Rue du Tilleul**
N 46.144486° / E 5.334579° - alt. 313m - km 0.35
- 3 Croix, à droite**
N 46.159039° / E 5.342818° - alt. 401m - km 2.56
- 4 Derrière la croix**
N 46.152989° / E 5.352174° - alt. 471m - km 3.61
- 5 Lisière de bois**
N 46.1507° / E 5.348869° - alt. 483m - km 3.99
- 6 À gauche sur la route**
N 46.150016° / E 5.346531° - alt. 461m - km 4.19
- 7 À droite**
N 46.144085° / E 5.35108° - alt. 379m - km 5.04
- 8 Tout droit**
N 46.14514° / E 5.347239° - alt. 425m - km 5.42
- D/A parking**
N 46.144441° / E 5.330352° - alt. 285m - km 7.24

(1) Arrivé près du parking, ne pas hésiter à faire 150m à gauche pour s'engager dans le Chemin de la Reyssouze et aller voir les très belles sources de cette plus grande rivière du département, qui ont été récemment restaurées telles qu'elles se présentaient à l'époque romaine. Revenir en (1) et prendre deux fois à gauche pour retrouver le parking (D/A).

Informations pratiques

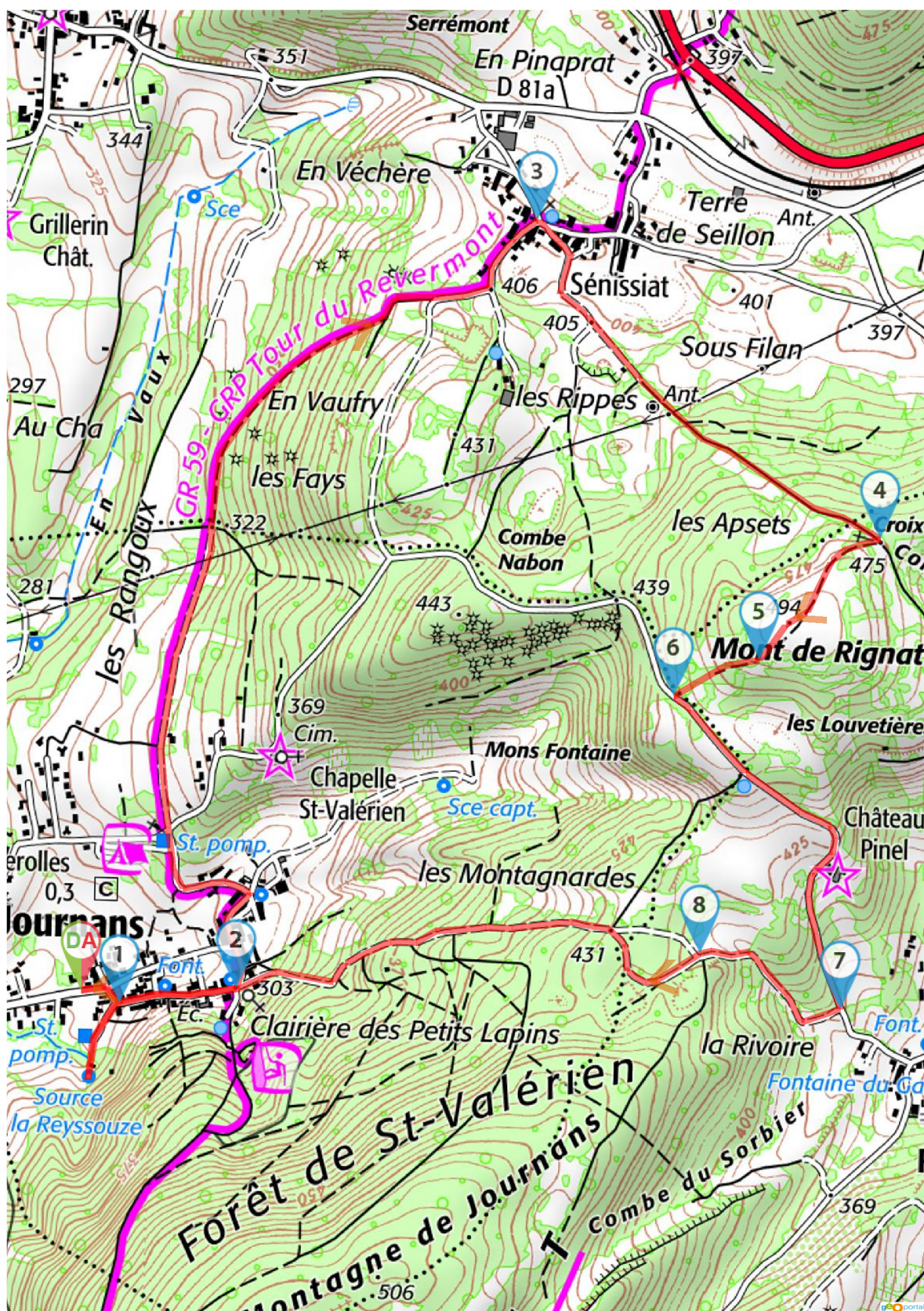
Un pique-nique au sommet est superbe mais attention pas d'ombre !

A proximité

Ne pas louper les sources de la Reyssouze qui sont comme une récompense et dans les eaux de laquelle on peut délasser les pieds fatigués. Panneau explicatif.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-mont-rignat-et-les-sources-de-la-reys/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 500m

©2020 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

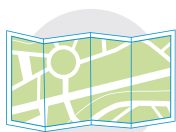
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



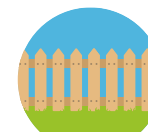
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.